

# TOUR D'HORIZON

## I. — STRUCTURE POLITIQUE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### I. — Conseil de Cabinet et Conseil des Ministres

Le Conseil de Cabinet s'est réuni les 10 et 17 mai 1949 sous la présidence de S. E. Mustapha Kaak, Premier Ministre du Gouvernement Tunisien.

Au cours de sa première séance, seules des questions financières ont été examinées. La séance du 17 mai a été consacrée à l'audition de S. E. le Ministre de l'Agriculture qui a informé les membres du Conseil de la situation des exploitations agricoles, en particulier des cultures céréalières sur toute l'étendue du territoire de la Régence. Dans l'ensemble, et à l'exception de régions ayant souffert de la grêle, l'état des récoltes est satisfaisant. Le Conseil a entendu également une communication du Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien sur les résultats de son voyage à Alger.

Il a été ensuite procédé au règlement des affaires financières inscrites à l'ordre du jour; le Directeur des Travaux Publics et le Directeur des Finances ont été autorisés à poursuivre l'établissement d'un projet de convention concernant l'exploitation des salines tunisiennes.

Le Conseil des Ministres s'est réuni le 16 mai 1949 sous la présidence de M. Jean Mons, Résident Général de France à Tunis.

Le Conseil a été mis au courant par le Directeur des Finances des conclusions de l'examen, par le Gouvernement français, du projet de budget de la Tunisie pour l'exercice 1949-50 et les a approuvées.

Il a été informé en outre des possibilités qu'aura la Tunisie de financer la prochaine récolte de céréales et d'écouler les surplus exportables d'huile, de blé et d'orge.

L'achat par la France de 700.000 quintaux d'orge représentant la première tranche exportable de la prochaine récolte, a été décidé. D'autre part, l'acompte versé aux producteurs par quintal d'orge a été porté de 1.200 à 1.500 francs.

Enfin, le Directeur de l'Instruction Publique a rendu compte au Conseil des Ministres de la mission dont il a été chargé au Maroc où il a présidé la conférence qui s'est tenue à l'occasion d'une exposition des produits de l'artisanat nord-africain.

## **II. — Statut de la Fonction Publique**

Au cours des éances tenues le 2 et le 7 mai, la Sous-Commission du Reclassement a mis au point ses propositions en ce qui concerne les indemnités allouées aux fonctionnaires des Travaux Publics et au personnel et magistrats de la Justice Tunisienne.

Dans sa dernière séance, la Sous-Commission a admis le principe de l'octroi d'une indemnité mensuelle de 500 francs à tous les fonctionnaires habitant hors du périmètre communal de la ville de Tunis.

La Commission Centrale du Statut de la Fonction Publique a adopté à l'unanimité les propositions présentées par la Sous-Commission au sujet des indemnités à caractère familial.

## **III. — Questions diverses**

Le Conseil Supérieur des Bâtiments Civils créé par le décret beylical du 16 décembre 1948 a tenu sa première réunion sous la présidence de S. E. Kaak le 5 mai 1949. La Commission permanente des Bâtiments Civils créée par le même texte s'est réunie à plusieurs reprises au cours du mois de mai.

La première quinzaine de ce mois a été marquée par une série de manifestations organisées à l'occasion du voyage en Tunisie d'une délégation de la Chambre de Commerce de Marseille conduite par le Président de cette compagnie, M. Cordesse. Elle a pris contact avec les Chambres Economiques de la Régence et les milieux industriels et commerciaux et a visité les villes de Tunis, Bizerte, Kairouan, Sousse et Sfax. Des propositions ont été formulées pour le développement des relations commerciales traditionnelles entre la Tunisie et Marseille.

Dans le domaine social notons que le Comité Nord-Africain d'Epidémiologie qui comprend les directeurs des Services de Santé civils et militaires des trois pays d'A.F.N., s'est réuni cette année à Tunis du 17 mai au 23 mai 1949.

Au cours de ses travaux le congrès a examiné les liaisons sanitaires entre les trois pays d'A.F.N. D'importantes communications sur la lutte contre

la tuberculose, le paludisme et le trachome. ainsi que sur la protection de la mère et de l'enfant ont fait notamment l'objet d'entretiens et d'études particulières.

## II. — ACTIVITE FINANCIÈRE

En matière de crédit, la Commission d'attribution des « lettres de crédit-démarrage » réunie le 6 mai, a délivré 49 lettres de crédit à court terme pour un montant de 19.295.000 francs, 5 lettres à moyen terme pour un total de 9.025.000 francs et 9 lettres de crédit complémentaire pour une somme de 2.555.000 francs, soit ensemble 63 lettres, pour 30.875.000 francs.

98 « lettres de crédit-démarrage » d'un montant total de 224.037.865 frs ont fait l'objet de décisions de prorogation.

De son côté, la Commission du Fonds de mutualité et de financement a tenu, le 20 mai, sous la présidence de M. Fraissé, Directeur des Finances, une importante réunion au cours de laquelle elle a examiné 18 dossiers intéressant divers organismes de mutualité. Les avantages accordés au cours de cette réunion se répartissent ainsi :

— Mutualité agricole :	
avances : .....	91.300.000
garantie : .....	70.000.000
— Coopératives de consommation :	
avances : .....	300.000
garantie : .....	4.000.000
— Crédit Mutuel :	
avances : .....	158.000.000
garantie : .....	100.000.000

\* \* \*

Le Comité de Gestion de la Caisse de Compensation a tenu le 5 mai une réunion au cours de laquelle il a été décidé :

- 1° de supprimer, à compter du 20 mai 1949, la taxe de compensation exigible sur les exportations de ferraille effectuées sur l'étranger, mesure réalisée par l'arrêté du 9 mai 1949, publié au J.O.T. du 10 mai 1949.
- 2° de maintenir le statu quo en ce qui concerne le matériel agricole jusqu'à épuisement du fonds spécial de péréquation du machinisme agricole.

\* \* \*

A L'Office Tunisien de Cotation des Valeurs Mobilières, l'activité du début du mois de mai a confirmé les dispositions assez médiocres du marché local qui semble suivre la tendance du marché métropolitain. Les ordres ont été très peu nombreux et les compensations très limitées. Ce n'est qu'au cours de la séance du vendredi 20 mai qu'a pu être noté un indice favorable de reprise des transactions; ce mouvement se maintient et il n'est pas facile de se prononcer sur sa durée possible.

En toute hypothèse et grâce à cette amélioration de fin de mois, s'est trouvée enrayée la baisse continue des mois précédents. On note même une baisse générale dans le secteur des « Industrielles » avec « Schwich et Baizeau », « La Tunisoise Industrielle » et les « Pétroles Standard ».

### III. — ACTIVITE SOCIALE

Le Journal Officiel Tunisien du 29 avril a publié deux décrets d'intérêt social qui, à des titres divers, méritent d'être signalés. Le premier concerne le repos hebdomadaire; le second les retraites des ouvriers permanents de l'Etat.

En matière de repos hebdomadaire, l'évolution de la situation économique a permis l'abrogation des modalités exceptionnelles définies, pour les temps difficiles de la guerre et de l'après-guerre, par un décret du 28 septembre 1939. Ce texte autorisait tous les chefs d'entreprise à donner le repos hebdomadaire par roulement. Le décret du 21 avril 1949 a rétabli intégralement le régime d'avant-guerre qui prévoit que le repos hebdomadaire doit être donné à jour fixe pour l'ensemble du personnel d'une même entreprise, la faculté d'organiser des roulements étant réservée à certaines industries, limitativement énumérées, dans la mesure des besoins de leur exploitation technique. Au surplus, il peut être ordonné, par arrêté, d'après cette réglementation, que le repos hebdomadaire sera fixé au même jour pour tout un corps de métier, dans une ville ou un quartier donné, et que tous les établissements de cette corporation seront, dans le secteur territorial en question, fermés au public ce jour-là.

L'institution d'un régime de retraites en faveur des ouvriers permanents de l'Etat répond à un souci de justice et à un vœu maintes fois exprimé par les travailleurs intéressés. Sur le plan technique cette réalisation s'est trouvée facilitée par le fait qu'il existait déjà depuis longtemps en Tunisie une Caisse chargée du service des retraites au personnel de la Manufacture des Tabacs. L'expérience acquise à l'occasion du fonctionnement de cet organisme doit permettre de mettre en place rapidement et aux moindres risques, l'organisation de la nouvelle Caisse, qui apparaît d'ailleurs comme une extension de la précédente.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une mesure qui intéresse d'ores et déjà deux à trois mille travailleurs.